

Compte-rendu du Conseil Municipal du 12/07 2018

Procuration de Mme Solveig de Corneillan à Mme Eva Baronnet-Roche

Secrétaire de séance : Christine Crouzier

Approbation à l'unanimité du compte-rendu du 01/06/2018

Délibérations

1) Révision de la tarification de la cantine et de l'accueil périscolaire calculée selon le quotient familial (QF)

Les familles doivent fournir en mairie leur QF pour la pratique de deux tarifs. Le barème de la tranche 1 est inférieur ou égal à 1000 €, celui de la tranche 2 supérieur à 1000 €.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité ce système de quotient familial.

2) Tarif de la cantine et de l'accueil périscolaire

Le service de restauration scolaire comprend la fourniture des repas, mais également les charges suivantes : personnel de service, d'encadrement, administratif, l'entretien des locaux et les charges inhérentes (eau, électricité, entre autres). Le prix de vente du repas ne permet pas de couvrir le coût réel du service et la commune prend donc à sa charge le différentiel.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'appliquer les tarifs suivants :

Le ticket repas sera à 3,80 € pour la tranche 1 et 3,90 € pour la tranche 2.

La carte d'accueil périscolaire sera à 18 € pour la tranche 1 et 20 € pour la tranche 2.

Un logiciel de JVS est à l'étude pour que les familles puissent faire la réservation et le paiement des repas en CB. Il faudra mettre en place des tickets de cantine de 2 couleurs différentes.

3) Demande de financement FEADER – LEADER pour la réhabilitation du petit patrimoine communal

Une partie du mur d'enceinte du cimetière communal, affaibli par les intempéries menace de s'effondrer sur la chaussée. Ce mur, bâti en pierre de pays doit être entièrement démonté afin de consolider les fondations puis sera remonté à l'identique.

Le projet a été validé, le portail étant classé au petit patrimoine.

Le montant de l'ensemble du projet se monte à 13 410 € HT (16 092 € TTC) et sera subventionné à hauteur de 8000 €. Le début des travaux est prévu pour le mois de septembre.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le projet de rénovation du portail du cimetière communal et le plan de financement.

4) Location salle plurivalente

Monsieur le Maire rappelle que la mise à disposition de la salle plurivalente est un service rendu à la population qui contribue à l'animation de la vie locale dans le cadre d'un usage démocratique.

A ce titre, le respect de certaines règles s'impose aux utilisateurs pour garantir les meilleures conditions de gestion de ce bâtiment communal.

Monsieur le Maire rappelle qu'il a, à leur demande, reçu le 11 janvier 2018 des riverains de la salle plurivalente. Ces derniers lui ont fait part des inconvénients et déconvenues engendrés, à leurs yeux par cette location.

Depuis lors, des entrevues ont eu lieu entre les conseillers municipaux et les riverains, des constats négatifs concernant les nuisances sonores ont été établis par la Police Intercommunale. A l'appui de ces éléments, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur le maintien ou non de la location.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal se prononce à la majorité pour la location de la salle plurivalente (7 voix pour et 2 abstentions).

5) Affiliation de l'agence technique départementale au centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité à l'affiliation de l'agence technique départementale au centre de gestion de la fonction publique territoriale à la date du 1^{er} janvier 2019.

Finances

Un point sur le budget communal :

Les dépenses de fonctionnement sont de 197 000 € sur un total annuel de 359 000 €.

Les recettes de fonctionnement sont de 231 000 €.

Les dépenses d'investissement sont de 36 000 €.

Les recettes d'investissement sont de 31 000 €.

La communauté de communes a fait le choix de verser la part du FPIC de la commune d'Argilliers d'un montant de 1 600 €.

Personnels

Le secrétariat a accueilli deux personnes en formation. Une personne pourrait revenir faire un stage fin août.

Le remplacement de Maria, agent technique à l'école est en cours.

Concernant Caroline, la maladie professionnelle arrive à son terme fin septembre. Plusieurs hypothèses sont évoquées, soit elle reprend son poste soit la mairie la licencie avec 2 ans de salaire soit elle crée un poste à mi-temps dans le secrétariat.

Environnement, cadre de vie, urbanisme

Mise en place d'un distributeur de pains, viennoiseries devant l'école depuis le 12/07/18 par le boulanger de Collias.

La société Vents d'Oc a contacté la mairie pour implanter des éoliennes dans les bois d'Argilliers. La société va se rapprocher des communes voisines pour que le projet devienne un projet de territoire.

Le préfet sensibilise la population et les élus sur les feux de forêts. L'YEUSERAIE se propose de fermer la barrière derrière la Bergerie et de donner un droit de passage aux utilisateurs.

La commune a été reconnue en catastrophe naturelle. Les sinistrés ont 10 jours pour déposer leur dossier.

L'entretien des bornes incendies est à la charge des communes et doit être effectué avant le 31 décembre 2018. La communauté de communes se propose d'investir dans l'achat d'un appareil technique de contrôle et de réaliser les tests.

Les obsèques de Mme de Seguin auront lieu lundi 16 juillet sur la commune.

Marché nocturne lundi 16 juillet 2018 : l'APE ne tiendra pas la buvette ; il faudra pallier à cette absence. 28 exposants sont attendus.

Cantine : changement de prestataire à la rentrée, ce sera Terre de Cuisine avec un aliment bio par repas pour un coût de 2,701 € TTC par repas. Le pain sera fourni par le boulanger de Collias.

Nouvelle étude sur l'enfouissement des réseaux électriques quartier de la croix en 2019.

Les travaux su Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable sont terminés.

Des colonnes de tri ont été implantées : des déchets indésirables sont encore à signaler.

Aire de jeux : le portique a été installé. La bascule et le parcours VTT seront installés plus tard ; des poteaux ont été reçus en mauvais état.

Le jour de la nuit le 13 octobre 2018 : recontacter Michel Hiverneau.

Le projet de cantine avec Collias et Sanilhac : un bureau d'étude a été retenu. Des subventions Leader ont été allouées. Vers Pont du Gard ne souhaite pas s'intégrer au projet.

BIG ZAZOU est programmé sur la commune avec 2 spectacles pendant les vacances de Toussaint.

Le journal est sur clé USB et paraîtra prochainement.

SICTOMU : rapport annuel 2017 ; baisse de la TOM à 12,90 %. Un problème pour la destruction des déchets verts en déchetterie limitée à 1 m³ est soulevé.